



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 19 JUIL 2015**

**DATE DE
CONVOCAATION**

15 juin 2015

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE	19
PRESENTS	14
ABSENTS	05
QUORUM	10
PROCURATIONS	00

**DELIBERATION N°17/MT/2015
Acquisition du terrain de Madame Sidone MICHEL**

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE DIX NEUF JUIL À SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick LABEAU 1^{er} Adjoint au Maire.

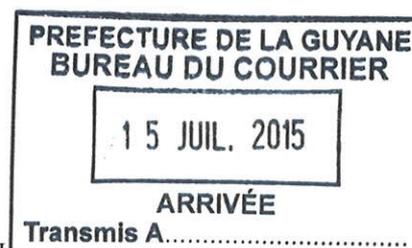
ETAIENT PRESENTS : M. Patrick LABEAU, 1^{er} Adjoint
Mme Marcelline POPO, 2^{ème} Adjointe
M. Brice SEPHO, 3^{ème} Adjoint
Mme Liliane DAUPHIN, 4^{ème} Adjointe
M. Jean-Yves TARCY, 5^{ème} Adjoint
Mme Valérie BATAILLIE, Conseillère
M. Joseph Michel FEVRY, Conseiller
Mme Marie-Claude LACROIX PINSON, Conseillère
Mme Eldha SAMEDI, Conseillère
Mme Rosaline CAMILLE, Conseillère
M. Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller
M. Donel DUCCE, Conseiller
M. Jocelyn PRALIER, Conseiller
Mme Eléonore JOHANNNES, Conseillère

ABSENTS EXCUSES : M. Patrick LECANTE, Maire
M. Vincent MAYEN, Conseiller
Mme Isabelle AUBIN, Conseillère
Mme Marlène MONTET, Conseillère

ABSENT :

M. Christian PORTHOS, Conseiller

Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application de l'article L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Jean-Yves TARCY**, 5^{ème} Adjoint, a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.



Délibération n°17/MT/2015
Acquisition du terrain de Madame Sidone MICHEL

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

La Commune réalise actuellement un très ambitieux projet nautique intitulé « Construction de la base nautique TERRE-ROUGE de Montsinéry-Tonnégrande ».

A partir de ce projet, d'autres installations à caractère nautique et de loisirs pourraient s'établir dans le prolongement de cet équipement public.

Mme Sidone MICHEL par une correspondance en date du 21 avril 2015 nous a proposé de faire l'acquisition de sa parcelle cadastrée AB 199 actuellement en friche d'une contenance de 8 061 m².

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Autoriser l'acquisition de la parcelle AB 199 sise au Bourg de Montsinéry d'une contenance de 8 061 m² au prix déterminé par le service des Domaines.
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

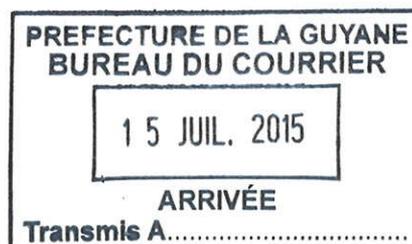
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport n°18/MT/2015 de Monsieur le Maire relatif à l'acquisition du terrain de Mme Sidone MICHEL.

Après avoir entendu les explications du Président de séance et délibéré ;



DECIDE :

Article 1: **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle AB 199 sise au Bourg de Montsinéry d'une contenance de 8 061 m² au prix déterminé par le service des Domaines.

Article 2: **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

POUR	14	dont procuration(s)	00
CONTRE	00	dont procuration(s)	00
ABSTENTION	00	dont procuration(s)	00



Le Maire,

Patrick LECANTE

Publication le : 17 JUIL. 2015

